

LEGENDES

NAMUROISES,

PAR

Gerôme Pimpurniaux,

ANCIEN PROCUREUR AU CONSEIL DE NAMUR,

ORNÉES D'UN PORTRAIT DE L'AUTEUR
AVEC UN FAC-SIMILE DE SA SIGNATURE ET AUGMENTÉES
D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE,

PAR

A. B.

Je l'sotaisai, mia frique!
Rin d'pu bia qu'noss Belgique

*Fragment d'une chanson
patoise inédite.*

Namur.

LEROUX frères, successeurs d'YBERT, libraires.

1837.

*Seront réputés contrefaits les exemplaires qui
ne porteront pas le paraphe de l'éditeur.*

A. B.



P. Laaters del.

J. P. Pimpurniaux

LÉGENDES

NAMUROISES,

PAR

Jérôme Pimpurniaux,

ANCIEN PROCUREUR AU CONSEIL DE NAMUR,

ORNÉES D'UN PORTRAIT DE L'AUTEUR
AVEC UN FAC-SIMILE DE SA SIGNATURE ET AUGMENTÉES
D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE,

PAR

A. B.

Je l'sotirai, ma frique !
Rin d'pu bia qu'noss Belgique

*Fragment d'une chanson
patoise inédite.*

Namur.

LEROUX FRÈRES, SUCCESEURS D'YBERT, LIBRAIRES.

—
1837.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

EUR

JÉRÔME PIMPURNIAUX.

L'homme de bien, l'homme vraiment attaché à son pays, n'est pas chose si commune dans ce bas monde que l'on ne doive, quand le cas se présente, en transmettre le souvenir à la postérité. Ce motif est celui qui nous a engagé à esquisser la biographie de l'auteur des *Légendes namuroises*, de ce savant peu connu et si digne de l'être, dont le mérite, comme celui de tant d'illustres personnages, ne sera malheureuse-

ment apprécié qu'après sa mort. Nous avons lieu d'espérer, qu'en faveur de l'intention, nos lecteurs voudront bien ne pas se montrer trop difficiles sur la manière dont nous nous sommes acquittés de la tâche. Puisse cette courte notice leur paraître non moins instructive, non moins intéressante que celles d'une foule de littérateurs de la vie desquels on a tant fatigué les oreilles du public, et qui ne se sont peut-être jamais surpris émettant une idée dont la propriété réelle et transmissible ne pût leur être contestée !

Jérôme-Pierre Pimpurniaux naquit à Namur, le 1^{er} avril 1741, de Benoit-Joseph et de Marie-Aldegonde Lambillotte. Ses parens, honnêtes boutiquiers, demeuraient à l'un des coins du marché St Hilaire, la plus ancienne place de la ville. Au moment de sa naissance, la fameuse inondation, qui fait l'objet d'une de ses légendes, n'était pas complètement terminée ; la Meuse n'avait pas repris ses limites ordinaires, et l'eau, dans les quartiers bas, remplissait encore la plupart des caves, ce qui obligea son père à acheter, au cabaret voisin, un demi-litre de vieille bière, vulgairement dite : *queute*, dont il voulait faire une *trilée* pour remettre sa femme des fatigues d'un enfantement assez laborieux.

Jérôme fut élevé avec soin. En le voyant, dès sa plus tendre jeunesse, griffonner continuellement du papier, son père avait fort judicieusement prédit qu'il manierait un jour joliment la plume, comme tel qui rêve son fils grand capitaine en perspective, parcequ'il s'aperçoit que le marmot aime à jouer au soldat. Il l'envoya à l'école dominicale, puis aux jésuites où il fit avec succès sa petite et sa grande figure, et ses autres classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. A dix-neuf ans il avait terminé ses études préliminaires, et le moment était venu de lui choisir un état.

Sa mère, bonne et simple ménagère qui ne voyait qu'argent à gagner, voulait qu'il se livrât au commerce des épiceries, branche très lucrative à une époque où l'on ne comptait à Namur que trois boutiques de semblables denrées. Mais son père, homme qui avait devancé son siècle, et qui préférait que son fils usât du papier pour en faire autre chose que des sachets à poivre et à muscade, manifesta le désir d'avoir un savant dans sa famille, de pouvoir, à l'occasion, se passer d'un homme de loi et dire avec une expression indéfinissable d'orgueil paternel : *mon fils l'avocat!!* Il aimait d'ailleurs à rappeler qu'il appartenait à une famille honorable mais déchue, et que son bisaïeul avait

même autrefois possédé dans le comté un fief dont sa veuve avait encore après sa mort fait relief *de main à bouche*.

Ces idées convenaient assez au jeune homme qui, dès lors, marquait un goût prononcé pour d'autres épices que celles de sa mère, et portait son ambition jusqu'à devenir un jour procureur au Conseil dont son parrain était un des huissiers. En conséquence, il fut décidé qu'il irait à Louvain, et il y arriva le 16 octobre 1761 par la patache qui faisait le voyage trois fois la semaine. C'était le seul mode de transport existant alors entre les deux villes; au lieu de ces services accélérés qui troublent votre digestion et vous empêchent aujourd'hui de bien voir le pays, on avait l'avantage, en partant de Namur à six heures du matin, de faire tout à l'aise ses quatre repas avant d'arriver à sa destination.

Notre futur procureur descendit au collège du *Porc* où il avait obtenu une bourse. Son application et son assiduité ne se démentirent pas, et il leur dut de se trouver dans les *Lignes*. Peu s'en fallut qu'on ne vit dans nos murs une répétition de la cérémonie qui s'était passée en 1715 pour la réception d'un *primus*, M. Jean-François Grosse. Après avoir terminé sa philosophie, Jérôme s'adonna à l'étude du droit, et

passa licences à vingt-six ans. Grâce au renom qu'il s'était acquis, son admission comme procureur au Conseil ne souffrit pas de difficulté.

On était alors en 1767, période la plus brillante du règne de Marie-Thérèse. Les Belges avaient un gouverneur-général selon leur cœur, Charles de Lorraine, à qui plus tard ils élevèrent une statue bien méritée, s'il est permis d'en ériger à un homme. Quelques années après, Joseph II monta sur le trône, et avec lui arrivèrent les innovations puis les troubles. On sait les évènements qui suivirent. Jérôme était trop attaché aux institutions de son pays pour ne pas se prononcer vivement contre les atteintes dont elles étaient l'objet; il fut même, dans les derniers mois de 1789, obligé de s'expatrier pour éviter la prison dont on menaçait tous les patriotes. Il revint avec le comité de Bréda, et fut, en 1790, comme la plupart de ses concitoyens, faire le coup de fusil au camp d'Andoy. Une compagnie de volontaires namurois le choisit pour lieutenant, et jusqu'à sa mort il conserva de cette marque de confiance un religieux souvenir. Ses héritiers ont retrouvé, précieusement emballés dans un coffre, son uniforme écarlate à collet, paremens et revers de velours noir, sa veste et sa culotte ventre de bi-

che, ses guêtres de drap noir et son tricorne à panaches.

Malgré d'immenses sacrifices en hommes et en argent, le Congrès, trahi à l'intérieur et à l'extérieur, ne put se maintenir, et la restauration s'effectua. En trois ans se succédèrent les deux invasions françaises dont le résultat fut notre incorporation à la république. Il ne restait aux amis de l'indépendance nationale qu'à courber la tête en gémissant, et à en appeler à des temps meilleurs.

Après la suppression définitive de nos anciens corps de justice, Jérôme, qui s'était acquis par sa clientèle une fortune modeste, renonça au barreau pour se livrer exclusivement à son étude favorite, celle de l'histoire de son pays. Plus d'une fois il nous a répété que l'époque et le lieu de sa naissance, en frappant son imagination, n'avaient pas été sans exercer une grande influence sur la direction de ses idées. N'allez pas croire cependant qu'il fut superstitieux ou bigot. A un grand fond de religion éclairée par la science, il joignait une excessive tolérance provenant de la grande expérience qu'il avait puisée dans le commerce des hommes.

Quant à son genre de vie, il était d'une régularité que l'on pourrait qualifier de systéma-

tique, ce qui explique sans nul doute sa remarquable longévité. Voici comment, dans les quarante dernières années de sa vie, il employait son temps; la description d'une seule de ses journées suffit, car elles se ressemblaient toutes comme les grains de son chapelet.

Hiver comme été, il était sur pied à cinq heures, allait à la première messe, et faisait ensuite, quelque fût la situation de l'atmosphère; une promenade plus ou moins longue; à cet égard il avait un goût particulier pour le rempart *ad Aquam*, probablement parcequ'à la pureté de l'air ce lieu joignait l'avantage d'être rapproché de son habitation qui était toujours la maison paternelle où il ne s'était toutefois réservé qu'un quartier. Il n'est guères possible que la plupart de ceux qui liront cette notice, n'aient déjà remarqué un vieillard de taille plus que moyenne, à la figure ouverte et sévère, au regard doux et méditatif, aux sourcils épais et fortement arqués, portant perruque ronde, ample redingotte olivâtre, culotte de velours épinglé, bas chinés, souliers avec boucles en argent, canne de jonc à pomme d'ivoire et chapeau à bords assez larges; c'était l'auteur des *Légendes namuroises*. A sept heures il prenait sa tasse de cacao avec quelques bonnes tartines, lisait et écrivait jusqu'à onze heures et demie,

heure à laquelle il se rendait sur le marché St Remy pour régler sa montre. A midi sonnait il se mettait à table pour diner. Son repas était d'une excessive frugalité, et rarement il passaisonnait de vin, mais il affectionnait la vieille bière de Namur. Après sa méridienne faite, il allait se promener hors de la ville, et boire sa pinte dans une des nombreuses guinguettes de nos environs, souvent à la *Pairelle* et à la *Maison de pierre*. Lorsque le temps n'était pas favorable, il se contentait d'aller à *Bomelle* et chez *Stapleaux à la Plante*. A sept heures, il rentrait pour souper, lisait ou faisait un cent de piquet jusqu'à dix, puis se mettait au lit pour recommencer le lendemain le même train de vie.

En 1814, au jour qui pouvait être celui des réparations, Jérôme ne vit pas de bon œil notre réunion à la Hollande; « ces gens-là, dit-il souvent, n'ont pas les mêmes intérêts que nous, ils nous sacrifieront. » Confians dans l'ordre de choses qui s'annonçait, ses amis lui représentaient vainement que ses craintes étaient injustes, ses prévisions mal fondées; « nous verrons, répliquait-il, » et il persistait, car il était entêté.

Pendant les quinze années du régime hollandais, il continua à se tenir à l'écart, à se promener et à étudier.

Vint 1830 et son glorieux mois de septembre. Jérôme sembla sortir d'un long sommeil; « les Belges sont donc encore les Belges d'autrefois, » s'écriait-il, et de ses mains tremblantes il applaudissait à nos triomphes. Ses habitudes journalières souffrirent à cette époque une modification momentanée. Plutôt que de se soumettre aux formalités humiliantes de l'état de siège, il se priva de sa promenade *extra muros*.

Quand le sol de la patrie fut enfin purgé de la domination étrangère, des amis qui connaissaient son patriotisme pur et désintéressé, l'engagèrent à se mettre sur les rangs pour représenter la ville de Namur au Congrès national. « Laissez-moi radoter au coin du foyer domestique, leur dit-il; il en est assez sans moi qui radoteront à la tribune. J'ai fait mon temps; à votre tour. »

On parvint cependant à lui faire promettre de publier le résultat de ses recherches. Ce ne fut pas sans peine; il était Belge et s'imaginait modestement que ce qu'il savait personne ne l'ignorait, partant qu'il n'était pas nécessaire de le dire. Sur la fin de 1835 seulement, il se décida à publier sa première légende, et, dès l'abord, cette publication lui valut des contrariétés dont il s'affecta singulièrement. Il apprit qu'on lui reprochait d'avoir admis, sur la

construction de la vieille église *Notre-Dame*, une tradition populaire démentie par les faits de l'histoire, tradition dont il n'avait parlé que par forme de plaisanterie; car il était Namurois, il avait le caractère jovial. « Comment, » disait-il à cette occasion, peut-on me supposer une pareille ânerie, à moi qui, au col-lège du *Porc* étais réputé le plus fort en histoire; à moi qui depuis lors croyais avoir fait mes preuves, et ne jamais être l'objet d'une semblable inculpation? Supposer que j'aie pu croire un seul instant que le pied sarrasin avait foulé le sol de Namur! Oh!.... » Puis c'étaient des plaintes auxquelles nous ne savions quelle réponse donner, nous qui avions persuadé au pauvre vieillard de se lancer dans la carrière de l'homme de lettres si fastidieuse, si abreuvée de dégoûts, surtout en Belgique! Il fallut bien des instances pour l'engager à continuer. Nous dûmes lui représenter le service qu'il rendait à sa ville natale, en publiant des faits dont le souvenir pouvait mourir avec lui; en prêchant d'exemple, lui vieillard nonagénaire dont un pied déjà touchait la tombe; en montrant la voie à suivre à tant de jeunes compatriotes qui, pleins d'avenir, savourent avec délices les douceurs du *far niente*. Bref il céda. Mais que de fois encore fûmes-nous exposés à

ses reproches, quand les propos de l'envie venaient frapper ses oreilles.

Car, c'est ici le cas de le dire, sans avoir le naturel méchant, le Namurois a une tendance prononcée à critiquer. Lui montre-t-on une jolie femme? Il fera remarquer qu'elle a le pied long, ou l'épaule droite un peu de travers. S'agit-il d'un ouvrage d'art? Il exagérera ses défauts, ne dira mot de ses qualités, et si malheureusement c'est le produit des veilles d'un de ses compatriotes, l'œuvre sera détestable. Qui sait si ce n'est pas à cette cause première qu'il faut attribuer la pénurie d'hommes de talent à Namur, quand ils pullulaient dans les autres villes de notre beau pays.

✻ Un biographe consciencieux doit dire les défauts de celui dont il écrit la vie. Nous avons déjà signalé l'entêtement de l'auteur des *Légendes namuroises*; un autre trait saillant de son caractère était ce qu'on peut appeler de l'idolâtrie pour tous nos anciens monumens, sentiment d'éloges mais qui dégénérait chez lui en véritable manie. Croirait-on qu'il allait jusqu'à trouver mauvais les élargissemens de rues? Déjà, dans son jeune âge, il s'était prononcé très-vivement contre l'édit du magistrat qui ordonnait la démolition de tous les toits en chaume existant encore *intra muros*, et plus

tard il se brouilla avec son frère Philippe, voici à quel propos :

Philippe Pimpurniaux, entrepreneur de profession, avait en cette qualité concouru à la démolition de plusieurs édifices antiques, notamment de l'église *Notre-Dame* à laquelle Jérôme portait un intérêt vraiment filial; il y avait été baptisé. L'antiquaire s'était, à ce sujet, permis des observations que l'appât du gain fit rejeter; il prétendit même avoir été traité de *vieille perruque*. Quoiqu'il en soit, furieux de ce qu'il appelait un acte de vandalisme (et nous devons avouer que, dans cette circonstance, nous partageons entièrement sa manière de voir), il écrivit à son frère la lettre suivante, à laquelle nous avons soigneusement conservé son orthographe primitive, orthographe qui a été défigurée dans l'impression de ses légendes, par les prétentions exagérées d'un prote :

« Mon cher frère, feue nostre vénérable
« mère m'a tousjours dict que nous estions,
« vous et moy, les fils de son mary. Je le veulx
« croire. Comment se faiet-il néanmoins que
« de goûts et d'humeurs nous différons tant?
« Que vous prenniez à tâche de desmolir nos
« anciens édifices, tandis que moy je faiets
« mon possible pour les maintenir debout?
« Sans honte et sans vergogne, après avoir aydé

« à gaster mon vieulx Namur, vous osez vous at-
« taquer à l'antique esglise où tous deux nous
« avons esté régénéréz par les saintes eaux du
« baptesme, vous vous associez avec ces dam-
« nés François qui ne nous ont apporté que
« ruïne et misère en eschange de l'argent qu'ils
« nous ont pris; et vous croyez bonnement que
« ce luere vous profictera? Destrompez-vous,
« il en adviendra malheur. Sans doucte vous
« me respartirez que la chose ne me regarde,
« soiet. Mais dans la disposition d'esprit où je me
« sentis à vostre regard, vostre personne ne sau-
« roit que me causer du desplaisir, et vous ne
« trouverez pas mauvais, je pense, que je vous
« prie dem'en espargner l'aspect. Cela ne m'em-
« peschera point de vous porter intérêt, et de
« me dire votre affectionné frère. »

Cette querelle domestique dura longtems, et le raccommodement n'eut lieu que plusieurs années après, lors d'une maladie grave de Philippe Pimpurniaux dont ce dernier mourut.

Nos lecteurs auront deviné, sans doute, d'après ce qui précède, que Jérôme n'était pas marié. Plusieurs fois nous nous sommes enquis du motif qui lui avait fait préférer le célibat. Alors le malicieux vieillard nous répondait d'un air ingénu qu'il aimait trop sa liberté pour se donner un maître, sa tranquillité pour sup-

porter les criailleries d'enfant, ses aises pour se soumettre aux caprices d'un autre. Il ajoutait que, se trouvant en passable état, il craignait de se trouver mal, et méchamment nous répliquait cet axiome de je ne sais quel Anglais, que le mariage était un sac où il fallait puiser, et dans lequel il y avait quatre-vingt-dix-neuf vipères pour une anguille. Jérôme était cependant d'une continence exemplaire, et jamais le moindre propos méchant n'avait été lâché sur le compte de sa vicille Marguerite moins âgée que lui de quelques lustres, et qui était entrée fort jeune à son service.

C'est seulement il y a peu d'années, que notre vieil ami ressentit, pour la première fois, des douleurs de rhumatisme et de sciatique, douleurs tolérables qui n'étaient rien à la gaieté et aux charmes de sa conversation; mais sa manie avait suivi les progrès de l'âge, et se dénotait parfois avec une amertume que jamais nous ne lui avions vue. Déjà les embellissemens des rues du Pont et de Notre-Dame qui échançèrent sa modeste habitation, l'inconcevable incurie de l'administration des hospices qui, pour en tirer quelques sous, ne rougissait pas de louer la petite église des *Grands-Malades* où repose profané sous de vils fagots d'écorces le corps du fondateur, le vandalisme

du curé de St Jean qui avait troublé le repos des morts pour remplacer par des carreaux mesquins les vieilles pierres tumulaires dont son temple était pavé, d'autres accidens du même genre, fort communs chez nous, avaient singulièrement aigri son humeur, lorsque survint l'épouvantable mutilation infligée par décision municipale à la façade de l'une des plus jolies églises du pays, celle de St Leup, puis la démolition du seul édifice que le XVI^e siècle nous eût laissé, la maison de *St Éloi*. Ces deux derniers faits, nous pûmes aisément nous en apercevoir, lui portèrent le dernier coup, et nous nous apprêtâmes dès lors au cruel événement qui vient de nous frapper.

Le 10 mars dernier, nous avons passé avec Jérôme une soirée très-agréable; depuis longtemps il n'avait été si gai, si communicatif. Le lendemain, au moment de se lever, impossible à lui de passer ses bas. Il comprit l'avertissement, fit venir son pasteur, le curé de Notre-Dame, respectable ecclésiastique dont il faisait le plus grand cas et qui lui administra les secours de la religion, puis il nous réunit tous autour de son lit. Après avoir réglé d'une manière minutieuse différentes choses qui lui restaient à terminer, il nous adressa ses adieux d'un ton de philosophie religieuse dont le sou-

venir ne s'effacera jamais de nos esprits. Il était alors trois heures après midi. Tombé dans l'assoupissement, le malade s'éveilla à quatre heures cinq minutes. Se sentant plus faible, il vit que son heure avait sonné, et trouva encore assez de forces pour nous encourager à cette cruelle séparation. A peine avait-il proféré quelques mots, qu'un léger frisson le prit; ses yeux se fermèrent. Nous crûmes d'abord qu'il sommeillait, mais n'apercevant plus le moindre mouvement, nous y regardâmes de plus près. Le juste avait vécu, la lampe s'était éteinte faute d'huile.

Quand nous eûmes donné un libre essor à notre affliction, un de nos premiers soins fut de connaître les dernières volontés de Jérôme. Lui-même nous avait indiqué l'endroit où nous trouverions son testament; il était écrit en entier de sa main et daté de plusieurs années auparavant. Nous n'étions pas sans quelques appréhensions, car nous avions vu rôder autour de lui un de ces hommes qui cherchent à capter, on ne sait souvent pour qui, les bonnes grâces et surtout les écus des mourans. Heureusement il n'en était rien, et nous avions mal apprécié le caractère de notre ami. Sa fortune, évaluée par lui à 60,000 florins, était laissée aux descendans de son frère Philippe et de sa

sœur Sébastienne; son père n'avait eu que trois enfans. Il était enjoint aux héritiers d'assurer à Marguerite une pension de deux cent couronnes, et une de cent à un autre vieux serviteur qui venait, chaque matin, cirer ses souliers et épousseter ses habits. Sa bibliothèque peu nombreuse mais choisie, était léguée, comme marque de souvenir, à l'auteur de cette notice. Ses autres amis avaient également place dans son testament; il les pria d'accepter des bijoux ou divers objets qui composaient son cabinet d'antiquités. Il faisait aussi aux frères de la doctrine chrétienne, pour les aider dans l'éducation des enfans pauvres, un legs de 10,000 florins. Ce legs, et la condition dénote encore une bizarrerie de son caractère, ne sera définitif qu'après cinq ans; la somme doit être remise par moitié aux administrateurs de l'hospice St Gilles et de l'hôpital St Jacques, « si, dit le testateur, il est possible alors de parcourir en « hiver les rues de Namur sans avoir de la boue « jusqu'à mi-jambe. » On craint très-fort que l'administration des hospices n'ait jamais part à la libéralité.

Ainsi mourut à 96 ans 11 mois 9 jours, un homme dont la perte sera vivement sentie. Il fut conduit à son dernier asile sans grand appareil. Le cortège était peu nombreux; son

vieux Médor en faisait partie. Jérôme est enterré dans le cimetière commun près de l'avant dernier arbre de gauche.

Il n'a pas été possible jusqu'à ce jour de classer les papiers et les notes qui nous restent de lui. Peut-être y trouvera-t-on une nouvelle série de légendes ? La chose est probable, si l'on doit s'en rapporter à ce qu'il nous a dit maintes fois. L'accueil que ses concitoyens feront au premier volume, engagera sans doute les héritiers à en publier un second.

Nous croyons avoir prévenu les désirs de nos lecteurs, en mettant sous leurs yeux le portrait de l'auteur des *Légendes namuroises*, et un fac-simile de sa signature. Ce portrait, d'une ressemblance parfaite, est dû au spirituel crayon de notre Lauters, une de nos jeunes gloires, un de ces artistes que nous pouvons avec orgueil présenter à nos amis et à nos ennemis.

Maintenant que nous avons rempli le devoir qu'un juste sentiment d'affection nous imposait, qu'il nous soit permis d'adresser en terminant une dernière allocution à l'ombre de notre vieil ami :

Adieu, Jérôme ! Du séjour céleste dont la vertu t'a ménagé l'entrée, du banquet divin où tu assistes, bienheureux convive, vois l'affliction de tes amis. Privés du regard encourageant

qui les soutenait dans les nombreuses traverses de la vie, de la main qui leur tendait un appui bienveillant, qu'ils puissent au moins compter sur ton souvenir. Entre l'âme qui dépouille son enveloppe mortelle, et celle qui reste attachée à la terre comme le forçat à sa chaîne, il existe, on ne peut en douter, une attraction sympathique, invisible. La tombe n'ensevelit pas l'homme tout entier, et quand la faux de la mort vient briser une longue affection, nous ne le sentons que trop, ô notre respectable ami, les plus malheureux sont ceux qui restent.

A. B.

Namur, le 1^{er} avril 1837.

